

L'ADN de la scène du crime : « De l'or en barre »

LE CAS

Il était près de deux heures dans la nuit lorsque des policiers du Service régional de Codiac de la GRC ont répondu à un appel placé au service 911 par une résidante de la région de Moncton, Nouveau-Brunswick.

Une adolescente les attendait avec sa mère. Elle avait été victime d'une agression sexuelle. Pendant qu'elle gardait les enfants d'un voisin à sa résidence, elle s'était endormie dans une chambre au sous-sol. Juste après minuit, elle avait été éveillée par un homme nu qui la retenait sur le lit. Un bas-culotte sur sa tête dissimulait ses traits.

L'agresseur avait violé la jeune fille et avait menacé de revenir la tuer si elle informait qui que ce soit de l'incident. Il avait fui le lieu du crime.

La victime a informé les policiers que le résidant mâle adulte était rentré chez lui environ une heure plus tard et l'avait trouvée en pleurs dans le salon. Il l'avait conduite immédiatement au lieu de travail de sa mère et ensemble ils avaient téléphoné à la GRC.

« Dès le début, nos policiers avaient le sentiment que quelque chose clochait », de dire le constable Roland Cormier de la Section des crimes graves du Service régional de Codiac de la GRC. « Les faits relatés par l'adolescente étaient cohérents, mais le comportement du voisin leur a mis la puce à l'oreille. »

ÉTUDE DE CAS 3

L'ENQUÊTE

Les policiers envoyés chez le voisin ont été étonnés de constater que le gros chien rottweiler de la résidence n'avait pas bronché pendant l'effraction et l'agression. Les policiers sentaient aussi que l'homme tentait d'écouter leurs conversations pendant qu'ils examinaient la scène du crime.

La victime a été emmenée à l'hôpital pour un examen médical. La trousse de prélèvement consécutif à un viol a permis de découvrir du sperme qui a été conservé comme preuve.

Le matin suivant, des policiers en uniforme ont rendu visite aux voisins du suspect. Une dame résidant de l'autre côté de la rue leur a indiqué qu'au moment de se préparer à se coucher vers 23 heures, elle avait vu son voisin revenir chez lui en auto. Elle l'avait vu repartir juste avant minuit.

« L'homme prétendait avoir été en compagnie d'amis toute la soirée, se rappelle le constable Cormier. La divergence entre son témoignage et celui de sa voisine le plaçait en tête de liste des suspects. »

Le Service de Codiac de la GRC, comme toutes les forces policières du Canada, a accès à diverses banques nationales de données, dont celle du Centre d'information de la police canadienne. Une vérification auprès de cette dernière a révélé un renseignement crucial – le voisin en question était un délinquant sexuel condamné. Une vérification

dans SURS (Système universel de rapports simplifiés) a établi qu'il avait fourni un échantillon sanguin en 2000 à la Banque nationale de données génétiques.

« Avec cette information, ajoute M. Cormier, on s'est activé. »

LE LABORATOIRE JUDICIAIRE RÉGIONAL

Un premier appel a été fait à Gary Verret du Groupe de soutien opérationnel en biologie du laboratoire judiciaire régional de Halifax. Il a été en mesure d'identifier rapidement la preuve cruciale, qui a été acheminée aussitôt à Ottawa en vue de l'établissement accéléré d'un profil génétique.

C'était le long week-end de la fête du Canada, mais l'affaire ne pouvait attendre. Marc Lett du Groupe de soutien opérationnel en biologie à Ottawa a passé le congé à établir des profils génétiques à partir de la preuve.

« Les résultats ne pouvaient être meilleurs, se rappelle M. Lett. Tous les tests d'ADN se combinaient pour former le profil génétique complet d'un mâle. »

LA CORRESPONDANCE

L'information a été versée au fichier de criminalistique de la Banque de données, qui renferme des profils génétiques provenant de milliers de scènes de crime au Canada. En faisant des recoupements avec le fichier des condamnés, la Banque de données a établi une correspondance.

« Le tout n'a pris qu'environ une semaine, explique le constable Cormier, puis nous avons appris par le labo de Halifax qu'il existait une correspondance avec un type qui avait purgé une peine d'emprisonnement. »

Afin de protéger la vie privée des individus, les profils de la Banque nationale de données génétiques sont dépourvus de tout renseignement personnel et ne sont identifiés que par un numéro de code à barres. Pour établir l'identité du suspect dans l'affaire de Codiak, la Section des services d'information sur les casiers judiciaires canadiens de la GRC a jumelé le numéro de code à barres avec un nom. Il s'agissait du résident mâle de la résidence où l'agression avait eu lieu.

« Lorsque j'ai consulté le procureur de la Couronne avec la correspondance génétique pour obtenir un mandat

Fait tout aussi important, cela a évité un trop grand stress émotionnel pour la victime.

« Elle était si traumatisée par l'agression qu'elle refusait d'admettre que son agresseur puisse être le voisin suspect, dit-il. Elle se souvenait de très peu de détails qui auraient permis d'identifier l'agresseur. Sans la preuve génétique et la correspondance établie par le labo de Halifax et la Banque nationale de données génétiques, il aurait fallu avoir recours à un artiste-compositeur de portraits-robots ou peut-être à l'hypnose pour l'aider à se rappeler. Mais chaque fois qu'on force une victime à revivre l'événement, c'est un véritable calvaire. On essaie de ne pas faire subir ces tourments à quelqu'un si ce n'est pas nécessaire. »

Le suspect a finalement été condamné grâce à la



d'arrestation, il a dit « C'est de l'or en barre! », se rappelle le constable Cormier. Un juge a délivré le mandat.

Malheureusement, le principal suspect avait déjà fui, quittant Moncton le jour après l'agression. À la suggestion de son ex-femme, les policiers ont cueilli le suspect à Montréal chez sa sœur. Le constable Cormier a pris l'avion pour Québec et a confronté l'homme.

LES RÉSULTATS

« Il était très calme et a tout nié, se souvient le constable Cormier. Lorsqu'on lui a parlé du profil génétique, il a continué à ruser mais on sentait qu'il était touché. Il a demandé à téléphoner à sa sœur et après l'arrivée de celle-ci dans la salle d'interrogatoire, il a tout admis. Nous le tenions. »

Le constable Cormier soutient que la preuve par l'ADN et l'intervention du personnel du Groupe de soutien opérationnel en biologie et de la Banque nationale de données génétiques ont joué un rôle crucial dans le dénouement de l'affaire. Il estime avoir épargné des semaines de travail juste pour établir le bien-fondé des arguments en vue de l'obtention du mandat d'arrestation.

preuve par l'ADN et est retourné en prison.

L'AVENIR

L'affaire du viol au Nouveau-Brunswick illustre à merveille la manière dont les laboratoires canadiens, comme celui de Halifax et d'Ottawa, travaillent avec la Banque nationale de données génétiques pour accélérer et simplifier les enquêtes policières locales. Elle met aussi en valeur certains domaines auxquels on peut appliquer la technologie et la capacité de la Banque de données.

« Pour ce qui est de l'avenir », de dire l'officier responsable de la Banque nationale de données génétiques, le docteur Ron Fourney, « nous travaillons à mettre au point des protocoles et des systèmes en vue de fournir des résultats plus rapides lors d'enquêtes menées par les forces policières locales et lors d'autres enquêtes judiciaires spécialisées. Cela pourrait englober le recours à la même technologie pour aider à l'identification potentielle de victimes de grandes catastrophes. »

La technologie et le potentiel existent déjà à la Banque nationale de données génétiques du Canada.